

**AVIS AU PUBLIC POUR AFFICHAGE**  
**ET INSERTION DANS LA PRESSE**

<p><b>Commune de NIERGNIES</b> <b><u>AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE</u></b> <b>Relative à la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme</b></p>
--

Par arrêté n°2018-30/04-1 du 30/04/2018 Mme Le Maire de NIERGNIES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de la Commune, ayant pour objet d'améliorer la prise en compte des risques, de redéfinir les priorités d'urbanisation et d'adapter les prescriptions réglementaires.

M. François SCHERPEREEL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du **Lundi 18 Juin 2018 au Vendredi 20 Juillet 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie le Lundi 18 Juin 2018 de 9h à 12h, le Samedi 7 Juillet 2018 de 9h à 12h, et le Vendredi 20 Juillet 2018 de 9h à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, Grande Rue, 59400 NIERGNIES.

Les observations pourront également être envoyées par courriel à l'adresse créée pour la durée de l'enquête : [nierngies2018@registredemat.fr](mailto:nierngies2018@registredemat.fr) ou encore déposées sur le registre dématérialisé ouvert sur la page internet suivante :

<https://www.registredemat.fr/nierngies2018>

Le dossier d'enquête pourra également être consulté et téléchargé sur la page internet suivante :

<https://www.registredemat.fr/nierngies2018>

Les informations relatives à cette enquête publique peuvent être demandées à la mairie de NIERGNIES (03 27 81 52 16).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur la page internet mentionnée ci-dessus.

Au terme de l'enquête et après la remise du rapport du commissaire enquêteur, l'approbation de la modification n°1 du PLU pourra être décidée par le Conseil Municipal de NIERGNIES.

Fait à NIERGNIES, le 30 Avril 2018  
Le Maire,  
Marjorie GOSSELET